

**PRÉFET DU RHÔNE**

**Direction Départementale de la Protection des Populations**

**DEMANDE D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ ENGIE**

**Commune de LYON 7ème**

Par arrêté du 26 mars 2018, une enquête publique est organisée du 24 avril 2018 au 28 mai 2018 inclus sur la demande de la société ENGIE, en vue de l'institution de servitudes d'utilité publique sur les parcelles cadastrales n°CH 265, 266, 343 (partiellement), 353 à 355, 357 (partiellement), 358, 360 à 364 (364 partiellement), 407 à 409, 411 à 419, 421, 423, 480 à 487, 489 à 497, 512 et 514 à 516, ZAC Porte Ampère à LYON 7ème.

Les servitudes d'utilité publique concernent l'usage, la surveillance et la protection des eaux souterraines, les travaux de terrassement et l'utilisation du terrain en terme d'occupation des sols.

Le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision qui résultera de la procédure.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en mairie de LYON 7ème aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture du Rhône à l'adresse suivante : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Monsieur Philippe BERNET, ingénieur ECAM, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent pour recevoir le public à la mairie de LYON 7ème les mardi 24 avril 2018 de 10h à 12h, samedi 12 mai 2018 de 10h à 12h et lundi 28 mai 2018 de 14h à 16h45.

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être formulées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de LYON 7ème,
- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie de la commune précitée,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr](mailto:ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr).

Le présent avis sera affiché quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, à la mairie de LYON 7ème.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an, à la mairie de LYON 7ème, à la direction départementale de la protection des populations - service protection de l'environnement - pôle installations classées et environnement et sur le site internet de la préfecture-[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr).

LYON, le **26 MARS 2018**

Pour le Préfet,  
La Sous-Préfète, chargée de mission  
Secrétaire Générale Adjointe  
Signé Amel HAFID

<p><b>PRIERE DE NE PAS DETACHER CE CERTIFICAT DU TEXTE DE L'AFFICHE</b></p>	<p><b>CERTIFICAT D'AFFICHAGE</b></p> <p>Le maire de _____ certifie que l'avis ci-dessus a été affiché à la mairie et aux lieux habituels d'affichage à partir du _____ jusqu'au _____ inclusivement.</p> <p>A _____ le _____</p> <p>Le maire _____</p> <p>Sceau de la mairie,</p>
---	---